

## BAREMES D'HONORAIRES MAXIMUMS EXPERTISE IMMOBILIERE ET TRANSACTION au 01/04/2022

### EXPERTISE EN VALEUR VÉNALE \*:

- Forfait de 700 € TTC\*\* pour une maison d'habitation et de 400 € TTC\*\* pour un appartement. Sur devis si surface habitable supérieure à 150 m<sup>2</sup>.
- **OFFERT** si Mandat Exclusif ou Mandat Expert Equitable

\* Membre du Centre National de l'Expertise. Numéro d'agrément N° AR101659 soumis à l'appartenance au Réseau Arthurimmo.com et à la fourniture d'un justificatif d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

### TRANSACTION POUR LES BIENS A USAGE D'HABITATION (terrains, maisons, appartements) :

PRIX DE VENTE, CESSION DE DROIT AU BAIL OU D'ENTRÉE (hors honoraires) :	Mandat Non Exclusif	Mandat Expert Equitable	Mandat Exclusif
	<i>Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur</i>	<i>Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur</i>	<i>Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur</i>
0 à 50 000€	4 400,00 €	4 300,00€	4 200,00€
50 001€ à 90 000€	8,10%	8,00%	7,90%
90 001€ à 130 000€	7,10%	7,00%	6,90%
130 001€ à 180 000€	6,50%	6,40%	6,30%
180 001€ à 220 000€	6,00%	5,90%	5,80%
220 001€ à 255 000€	5,60%	5,50%	5,40%
255 001€ à 290 000€	5,20%	5,10%	5,00%
290 001€ à 340 000€	4,60%	4,50%	4,40%
340 001€ à 400 000€	4,35%	4,25%	4,15%
400 001€ à 500 000€	4,10%	4,00%	3,90%
500 001€ et plus	3,90%	3,80%	3,70%

### TRANSACTION POUR LES PROFESSIONNELS (fonds de commerce, terrains, locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux, locaux tertiaires et bureaux) :

PRIX DE VENTE (hors honoraires)	Honoraires HT à la charge de l'acquéreur	Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur
0 € à 100 000 €	9,50%	11,40%
100 001 € à 200 000 €	8,70%	10,44%
200 001 € à 250 000 €	8,00%	9,60%
250 001 € à 300 000 €	7,30%	8,76%
300 001 € à 400 000 €	6,60%	7,92%
400 001 € et plus	6,00%	7,20%

\*\*TVA au taux légal en vigueur

## BAREMES D'HONORAIRES MAXIMUMS LOCATION au 01/04/2022

### LOCATION BIENS A USAGE D'HABITATION (maisons, appartements, studios) :

	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	État des lieux	Entremise et négociation
<b>Honoraires TTC* à la charge du Bailleur</b>			
Surface Inférieure ou égale à 60 m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	200 €
Surface supérieure à 60 m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	200 €
<b>Honoraires TTC* à la charge du Locataire</b>			
Surface Inférieure ou égale à 60 m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	/
Surface supérieure à 60 m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	/

\*Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire.

### GESTION LOCATIVE POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS au 01/04/2022 :

#### Délégation à l'organisme LOCAGESTION (Convention N°0622120).

- Honoraires : SANS ENGAGEMENT\* A partir de 4 % HT\* du loyer encaissé\*\*. (Soit 4.8 % TTC au taux actuel de la TVA)
- Honoraires : SANS ENGAGEMENT\* A partir de 4 % HT\* du loyer encaissé\*\*+ Garantie Loyers Impayés 3 % TTC (soit 4.8 % TTC + 3 % TTC de prime d'assurance)

\*Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois.

\*\*Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements géré :

- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € : 6 % HT hors assurance loyers impayés
- Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000 € : 5 % HT hors assurance loyers impayés
- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4 % HT hors assurance loyers impayés

### BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux et bureaux) au 01/04/2022 :

#### À la charge exclusive du Locataire :

- 9 % du loyer HT\* de la première période triennale
- Si bail dérogatoire ou de courte durée : 20 % HT\* du loyer annuel

\* TVA au taux légal en vigueur